



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

SECURITE ROUTIERE

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATION

2009 – 2012

17 Mars 2009

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DEMARCHE.....	4
LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ACCIDENTALITE	5
LES ENJEUX.....	6
L'ALCOOL.....	6
LES JEUNES	6
LA VITESSE.....	7
LES 2 ROUES MOTORISES	7
LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	7
LES ORIENTATIONS D' ACTIONS	8
L'ALCOOL.....	8
LES JEUNES	9
LA VITESSE.....	10
LES 2 ROUES MOTORISES	10
LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	11
RECOMMANDATIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	12

Annexes :

- I – synthèse démarche d'élaboration du Document Général d'Orientation
- II - Bilan 2003-2007
- III – Etude d'Enjeux 2009 - 2012

INTRODUCTION

Le Président de la République a présidé, le 21 décembre 2007, un conseil des ministres restreint relatif à la sécurité routière et fixé en accord avec le Premier Ministre, l'objectif de réduire le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes à **moins de 3000** d'ici 2012, contre plus de 4500 en 2007.

Le Comité Interministériel de Sécurité Routière, réuni sous la présidence du Premier ministre le 13 février 2008 a décidé des mesures nécessaires pour combattre les comportements à risques et les multiples causes d'accidents. Elles doivent contribuer à la protection des publics encore trop exposés, en particulier les jeunes et les deux roues motorisés et à faire reculer les principaux facteurs du risque routier que sont encore l'alcool et la vitesse.

Ainsi, des mesures doivent être prises pour diviser par deux le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool, pour diviser par trois le nombre de jeunes tués, et pour diviser par deux le nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation de deux roues.

Dans ce contexte, chaque département doit définir, dans le cadre de l'élaboration de son Document Général d'Orientations (DGO), pour les années 2009 à 2012, les orientations d'actions de la politique à mener au sein du département, pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

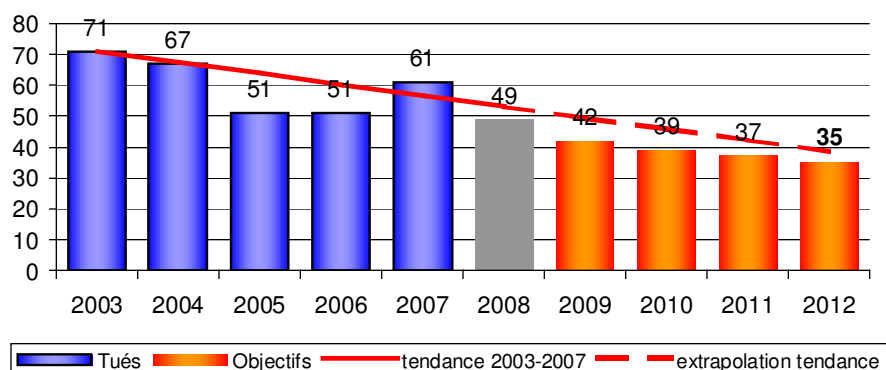
Le Document Général d'Orientations (DGO) permet à l'Etat, au Conseil Général, aux principales communes et groupements de communes, dans le cadre d'une démarche impliquant tous les acteurs, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en oeuvre, ensemble ou de façon individuelle au cours des quatre prochaines années, pour faire reculer l'insécurité routière.

Si les principaux protagonistes sont les responsables des administrations de l'Etat et les élus des collectivités territoriales les plus importantes, le Document Général d'Orientations permet également de fédérer, autour des axes prioritaires proposés, l'ensemble des acteurs potentiels concernés.

Ils sont associés à la validation des enjeux, à la définition des orientations d'actions et à leur mise en oeuvre, dans le cadre annuel des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière.

Document Général d'Orientations constitue donc l'outil politique de programmation mais également l'outil de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière.

Extrapolation de la tendance du nombre de tués en Dordogne de 2009 à 2012



Objectif National : réduire le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes à moins de 3000 d'ici 2012

DEMARCHE

Le Document Général d'orientations est avant tout une démarche impliquant tous les acteurs et un outil de programmation.

Pour que les principaux protagonistes adhèrent à la démarche proposée et participent de façon concertée à l'élaboration du Document Général d'orientations, à sa déclinaison annuelle dans le cadre des PDASR, et à son suivi, une large information préalable sur ses objectifs a été organisée. Par ailleurs, un Comité de Pilotage animé par le Directeur Départemental de l'Équipement, chef de projet sécurité routière, et composé du substitut du procureur de la République, des élus correspondants d'arrondissement des collectivités territoriales, des représentants des assureurs du risque routier professionnel, des représentants des collectivités territoriales (Conseil Général, Périgueux, Bergerac, Sarlat), des forces de l'ordre, du SAMU, de la Direction Départementale de l'Équipement, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et des représentants de l'Éducation Nationale (Collège, Lycée, Inspection Académique) a été constitué et a conduit l'élaboration du Document Général d'orientations.

La démarche d'élaboration du Document Général d'orientations a été par ailleurs marquée par deux phases décisionnelles essentielles : la phase « enjeux » et la phase « orientations d'actions » nécessitant toutes deux une validation officielle des principaux protagonistes, à partir d'études réalisées par le Groupe Technique.

Les personnes qualifiées, organismes et associations oeuvrant dans le domaine de la sécurité routière ont été également informés de la démarche Document Général d'orientations, associés à certaines phases de son élaboration, à la conception des projets, à leur suivi et aux ajustements nécessaires.

L'élaboration du Document Général d'orientations c'est déroulée en 8 étapes (voir annexe I), dont 5 forment les 3 grandes phases de la démarche :

La première étape regroupait la mobilisation et l'information de tous les partenaires de la Sécurité Routière du département ainsi qu'une réunion du Comité de Pilotage du DGO sur la journée du 30 octobre 2008, qui fixa le cadre de travail de l'ODSR pour la caractérisation des enjeux.

Phase 1

2^{ème} étape : étude des enjeux dans le cadre fixé par le Comité de Pilotage et pré-validation par le Groupe Technique lors de la réunion du 8 décembre 2008.

3^{ème} étape : discussion, validation et classement des enjeux par le Comité de Pilotage le 15 décembre 2008, qui charge l'ODSR et le Groupe Technique d'approfondir les enjeux choisis et d'élaborer les propositions d'orientation d'actions.

Phase 2

4^{ème} étape : approfondissement puis étude des éléments de compréhension des 5 enjeux par l'ODSR.

Phase 3

5^{ème} étape : réflexion, proposition de définition et pré-validation des orientations d'actions par le Groupe Technique lors de la réunion du 12 janvier 2009.

6^{ème} étape : discussion et validation des orientations d'actions par le Comité de Pilotage le 29 janvier 2009.

7^{ème} étape : rédaction du DGO final

8^{ème} étape : signature du DGO par les partenaires.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ACCIDENTALITE

L'étude de l'accidentalité en Dordogne montre qu'il n'existe pas de point noir remarquable et qu'il s'agit d'une accidentalité diffuse que l'on retrouve de façon constante sur toutes les routes du département.

Néanmoins, certains éléments permettent de cerner le type d'accidents, leurs circonstances, leurs lieux, etc...

Le bilan du DGO précédent permet de dégager quelques éléments d'analyse :

- Une tendance à la baisse générale tant sur les accidents que sur les tués ou les blessés, bien que les courbes de suivi soient fluctuantes. Toutefois pour synthétiser, en Dordogne c'est environ **8 accidents par semaine, 1 tué par semaine et 11 blessés par semaine dont 5 hospitalisés**

Les résultats obtenus sont fragiles et demandent de maintenir les efforts engagés.

- L'Indice d'Accidentologie Locale (IAL) sur la période 2003-2007 place la Dordogne dans la moyenne des départements malgré une forte augmentation en 2007. la Dordogne représente un sur-risque d'être tué de l'ordre de **9 %** par rapport à l'indice de référence de la métropole.
- L'alcool est régulièrement présent dans les accidents, environ **1 accident sur 5**
- La population jeune (14-24 ans), alors qu'elle n'est que 10 % de la population périgourdine, est sur-représentée dans l'accidentalité.
- les accidents en courbe et/ou sur obstacles représentent sur la période 2003-2007 environ **46 % des accidents, 46 % des victimes et 61 % des tués.**

Cela dénote une inadaptation des comportements aux caractéristiques du réseau routier.

LES ENJEUX

Les enjeux identifiés, caractérisés, classés et validés sur le département de la Dordogne pour faire reculer l'insécurité routière, ressortent de l'étude faite sur la période 2003-2007 et jointe en annexe.

L'ALCOOL

Sur les 5 dernières années, la part des accidents corporels avec alcool en Dordogne est largement supérieure à celle de la France (**19,3%** contre **10,1%**). L'alcool est présent dans environ **25 %** des accidents mortels du département (**29,5 %** au niveau national).

L'alcool se retrouve dans environ **33 %** des accidents sur obstacles fixes où chaque accident concerne majoritairement un seul véhicule après perte de contrôle et de trajectoire.

Enfin, il faut noter qu'environ **29 %** des conducteurs alcoolisés ont moins de 24 ans.

L'alcool est donc bien un fléau dans le département de la Dordogne.

A ce thème national, pourrait être ajouté « les comportements addictifs » s'il est possible de les quantifier régulièrement.

A noter que la part des accidents à alcoolémie indéterminée augmente régulièrement et fortement, ce qui enlève un peu de fiabilité aux analyses de l'observatoire départemental de sécurité routière. Les chiffres ci-dessus ne concernent que les Accidents à Taux Connu (ATC) soit près de **80 %** des accidents sur la période 2003-2007.

LES JEUNES

Le département de la Dordogne est marqué par une forte accidentalité des jeunes et surtout une forte mortalité des 14-24 ans qui classe régulièrement le département au delà de la **90^{ème}** place au niveau national.

L'accidentalité des jeunes est malheureusement trop importante en Dordogne et elle ne semble pas se réduire. Près d'un **1** tué sur **4** est un jeune alors qu'ils ne représentent que **10%** de la population, et un tiers des victimes graves. Le nombre de victimes graves jeunes pour 1000 habitants jeunes est de **9,6** pour la Dordogne et **5,2** pour France entière.

Il est à noter que les accidents dans lesquels les 18-24 ans sont impliqués représentent **45 %** des victimes.

La part des 18-24 ans est la plus représentée, elle regroupe les nouveaux permis.

Les moins de 2 ans de permis présents dans les accidents représentent **24 %** des conducteurs, dont **16 %** pour les moins de 1 an de permis, et **24 %** des victimes.

Près de **9 %** des conducteurs de 18-24 ans sont alcoolisés au delà de la limite autorisée.

42 % des 14-24 ans « conducteurs » impliqués dans les accidents sont en 2 roues et ont essentiellement des accidents seuls et contre des obstacles.

LA VITESSE

On assiste à une baisse des vitesses, en partie due aux Contrôles Sanctions Automatisés (CSA) fixes et mobiles, et probablement aussi due à la conjoncture (coût du pétrole et pouvoir d'achat). On constate néanmoins encore, suivant les secteurs, un grand nombre d'utilisateurs au-delà de la vitesse limite autorisée (VLA), jusqu'à **80%** (dont **60** à **70%** ne dépassent pas de plus de 20km/h la VLA).

Les comportements des usagers liés à une vitesse inadaptée ou excessive constitue également un enjeu local en Dordogne.

En 2007, les Contrôles Sanctions Automatiques, fixes et mobiles, ont relevé 41 641 infractions à la vitesse dont la grande majorité (38 540) pour des dépassements de la vitesse limite inférieurs à 20 km/h.

Il faut toutefois noter une baisse encourageante des relevés de vitesses, baisse hétérogène sur le département et liée à la configuration des lieux de prises de mesures.

LES 2 ROUES MOTORISES

Le nombre d'accidents avec un deux roues motorisés est en constante augmentation même si la part des accidents avec un deux roues motorisés en Dordogne est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Les accidents mortels avec un deux roues motorisés représentent **1** accident mortel sur **4**.

Cette part d'accidents est similaire à celle des départements limitrophes à caractéristiques comparables mais leur gravité est nettement plus importante en Dordogne.

En effet, sur la période 2003-2007, ces accidents représentent **51** % des victimes et **23** % des tués.

Les accidents avec 2 roues motorisés sont environ 2 fois plus nombreux en agglomération qu'en rase campagne, mais occasionnent 3 fois moins de tués.

Les moins de 24 ans sont les plus représentés dans les victimes d'accidents 2 Roues Motorisés, et essentiellement en agglomération avec de faibles cylindrées (<125cm³).

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Sur la période 2003-2007, sur les routes de Dordogne, il a été relevé une quasi stagnation des accidents recensés en risques professionnels avec beaucoup plus d'accidents en trajet domicile-travail qu'en utilisation professionnelle.

Cela représente **29** % des conducteurs impliqués dans les accidents de la route dans le département et **15** % des victimes.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie Aquitaine (CRAMA) indique que le nombre d'employés périgourdiens victimes d'accidents de la route en trajet domicile-travail et en utilisation professionnelle, sur toutes les routes de France, représentent, sur la période 2004-2007, 1751 arrêts de travail dont 144 avec incapacité partielle permanente.

Dans le cadre du régime général, les accidents domicile-travail sont 3 fois supérieurs aux accidents en mission. Les jeunes se retrouvent majoritairement dans ce type d'accident. La configuration géographique et le vieillissement de la population laissent prévoir une augmentation des services de proximité à la population et donc une augmentation potentielle du risque routier. Pour ces raisons, le comité de pilotage a décidé de retenir ce thème comme un enjeu local.

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

La définition des orientations concerne chacun des 5 enjeux retenus.

On retrouve, suivant l'enjeu, plusieurs domaines d'application qui sont l'infrastructure, l'éducation, la formation, l'information voire le contrôle et les sanctions.

L'objectif a été de retenir des axes de lutte contre l'insécurité routière du département, permettant de fédérer tous les acteurs et d'obtenir leur engagement dans leur mise en œuvre.

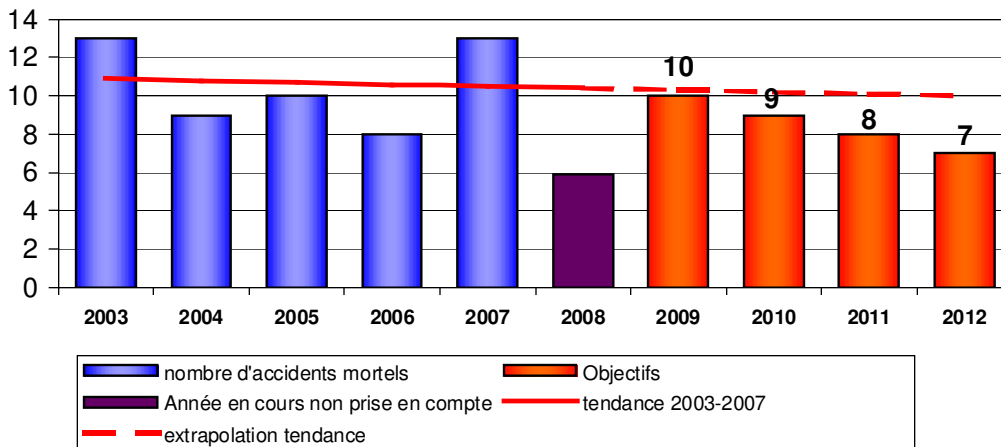
Le programme qui doit en découler est pluriannuel et sera décliné dans les Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), tout en conservant ou améliorant les actions déjà existantes.

L'ALCOOL

Objectif national : diviser par 2 le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool

Complément Département : *réduire le nombre de conducteurs alcoolisés*

Extrapolation du nombre d'accidents mortels dus à l'alcool en Dordogne de 2009 à 2012



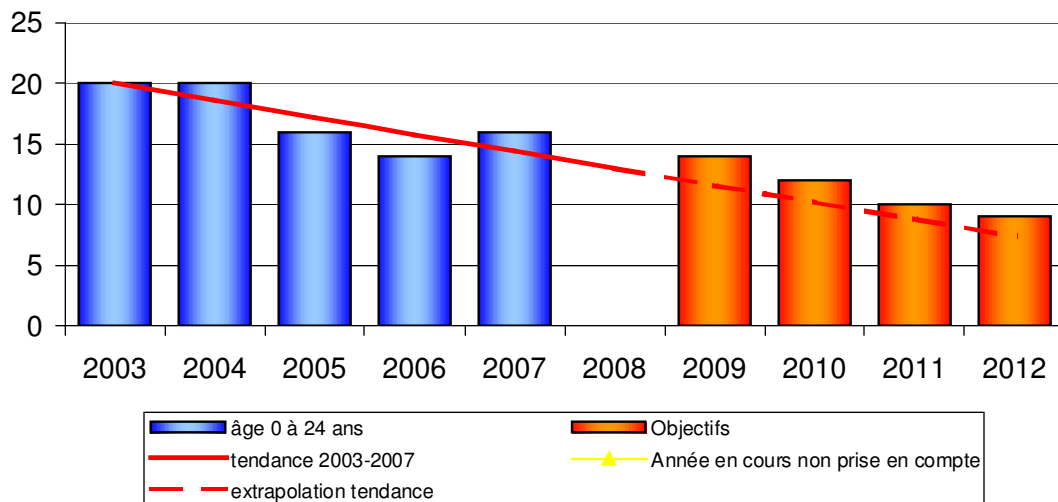
- combattre l'alcoolisation en corrélation avec d'autres phénomènes addictifs
- créer et banaliser le geste d'autocontrôle de son alcoolémie avant de prendre le volant
- étendre et développer certaines actions existantes sur une tranche d'âge supérieure (au delà des lycéens, les étudiants par exemple)
- renforcer, développer, diversifier et évaluer l'information sur la conduite en état alcoolisé dans les points occasionnels de consommation (salles des fêtes, soirées, réunions, repas d'association, etc.)

LES JEUNES

Objectif national : diviser par 3 le nombre de jeunes tués

Complément Département : faire prendre conscience de la gravité et de l'importance de l'enjeu

extrapolation du nombre de tués âgés de moins de 24 ans



- inciter à mieux prendre en compte les spécificités des déplacements des jeunes dans les opérations d'aménagement existantes et à venir
- communiquer de façon plus spécifique et plus ciblée :
 - sur l'expérience de conduite indispensable par exemple
 - et/ou le permis de conduire est un sauf-conduit et non un savoir conduire
- promouvoir et favoriser les synergies entre partenaires (parents, enseignants, écoles de conduite, associations) dans la mise en œuvre des actions
- mieux impliquer les jeunes aux réflexions Sécurité Routière
- Soutenir les projets Sécurité Routière portés par des jeunes (avec intégration la plus grande possible de témoignages)
- Favoriser les dispositifs d'accompagnement à la conduite en faveur des jeunes pour l'insertion professionnelle

LA VITESSE

Objectif Département : *prévenir les risques d'aggravation d'accidents*

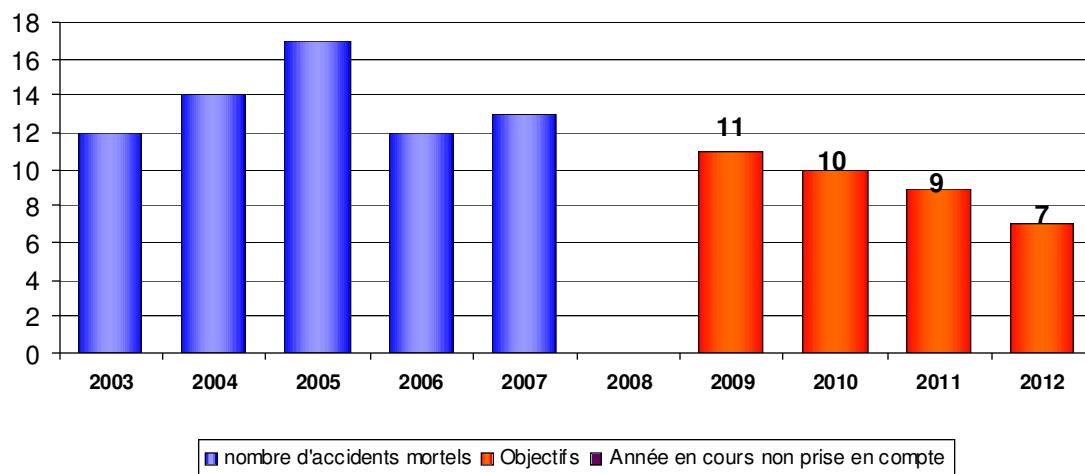
- impliquer les gestionnaires (Etat, Département, Communes, ...) et les élus locaux sur l'adéquation règles de vitesses et environnement
- communiquer sur les risques, l'aggravation des conséquences, les bénéfices de la conduite apaisée et l'éco-conduite
- démontrer la légitimité des règles pour mieux les faire respecter
- promouvoir et favoriser les synergies entre partenaires (parents, enseignants, écoles de conduite, associations) dans la mise en œuvre des actions

LES 2 ROUES MOTORISES

Objectif national : **diviser par 2 le nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation d'un deux roues motorisé**

Complément Département : *réduire les risques et leur gravité*

Extrapolation du nombre d'accidents mortels 2 roues en Dordogne de 2009 à 2012



- mieux impliquer les gestionnaires (en particulier sur les obstacles et le partage de la route)
- mieux communiquer sur les dangers spécifiques 2 roues (cible motard, conducteur VL ou autre, gestionnaires, ...) et les actions de prévention possibles.
- Soutenir et développer les actions sur les 2 roues motorisés, notamment pour les utilisateurs de 125 cm³ qui ne sont pas titulaires du permis moto
-

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Objectif Département : *faire prendre conscience des risques routiers aux employeurs, employés, artisans*

- promouvoir les démarches de protection des salariés auprès des TPE/PME, particulièrement pour les entreprises dont les salariés sont les plus exposés aux risques routiers (VRP, transports sanitaires, aides à domicile, ...)
- informer / former les salariés à l'usage professionnel des véhicules, en particulier à l'usage des Véhicules Utilitaires Légers (VUL).
- favoriser les modes de déplacement les plus sûrs, sécuriser les déplacements en particulier des plus jeunes

RECOMMANDATIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le Comité de Pilotage du DGO assisté du Groupe Technique suivra l'évolution de chaque enjeu (évolution, propositions, ...), réalisera une évaluation annuelle et proposera d'éventuelles adaptations des orientations

Chaque action sera suivie et évaluée par les groupes thématiques dans le cadre du PDASR

Certaines actions (vitesse, alcool) seront relayées et/ou accompagnées par le PDCR

Les actions de communication seront déclinées de 2 façons :

- des actions de communication propres à chaque action

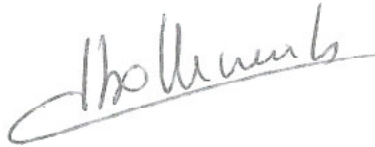
- des actions de communication générales (communiqués, conférences de presse, ...)

De plus il est nécessaire, de manière moins générale, de parfaire la connaissance de certaines données afin de faire évoluer et d'évaluer les enjeux, en particulier pour les enjeux ALCOOL (ajouté à d'autres phénomènes addictifs), VITESSE et RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS.

Pour l'enjeu RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS, il apparaît indispensable d'associer des partenaires institutionnels et de l'entreprise (branches professionnels, partenaires sociaux).

Et enfin pour les enjeux ALCOOL et VITESSE les actions devront être cohérentes et en liaison avec le Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR).

La Préfète de la Dordogne



Béatrice ABOLLIVIER

Le Président du Conseil Général de la Dordogne



Bernard CAZEAU

Le Président de l'Union des Maires de la Dordogne



Jacques MONMARSON

Le Maire de Périgueux



Moustapha MOUTAWWAKAIL

Le Maire de Bergerac



Dominique ROUSSEAU

Le Maire de Sarlat



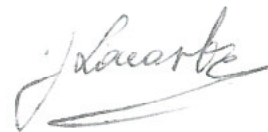
Patrick ALDRIN

pour Le Directeur de la CRAMA



Sandrine PARADIS

Le Vice-Président de la MSA



Jean LACOSTE

Document réalisé par

**Direction Départementale de l'Équipement
Service Sécurité Risques Environnement
Observatoire Départemental de la Sécurité Routière**

Mars 2009